

Recherches sociographiques



Diane BRASSARD et Marc-Urbain PROULX, *Un juste prix pour l'énergie du Québec ?* Québec, Presses de l'Université de Québec, 2011, XVIII+181 p.

Jean-Thomas Bernard

Volume 53, numéro 3, septembre–décembre 2012

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1013505ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1013505ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Bernard, J.-T. (2012). Compte rendu de [Diane BRASSARD et Marc-Urbain PROULX, *Un juste prix pour l'énergie du Québec ?* Québec, Presses de l'Université de Québec, 2011, XVIII+181 p.] *Recherches sociographiques*, 53(3), 700–702. <https://doi.org/10.7202/1013505ar>

administratives. La planification territoriale, un des principaux vecteurs de la gouvernance territoriale, accuse plusieurs faiblesses, selon Proulx, dont celle d'un déficit de réflexivité.

Après avoir rappelé que les régions périphériques et centrales du Québec, contrairement aux régions métropolitaines de Montréal et Québec, n'ont pas connu de développement économique réellement linéaire, comme le voudraient les modèles explicatifs, celui de Rostow en particulier, Proulx consacre la dernière partie de son ouvrage à démontrer que le développement futur des régions du Québec passe indubitablement par l'innovation et qu'en ce sens, la principale question est de savoir comment les territoires, à travers leurs institutions, peuvent soutenir cette innovation et rendre leurs communautés apprenantes. Au Québec, écrit l'auteur, il y a peu de stratégies territoriales qui se différencient des stratégies nationales. La politique territoriale sert à appliquer les politiques nationales. S'il ne donne pas au renouvellement de la politique territoriale l'ambition de dépasser cet état de fait, Proulx plaide toutefois fortement pour que celle-ci arrive à articuler une vision globale commune au sein des territoires, en développant une nécessaire synergie territoriale, notamment par la mise en place de mécanismes institutionnels de coopération entre les secteurs.

Mario CARRIER

*École supérieure d'aménagement du territoire
et de développement régional (ÉSAD),
Université Laval.
mario.carrier@esad.ulaval.ca*

Diane BRASSARD et Marc-Urbain PROULX, *Un juste prix pour l'énergie du Québec ?*
Québec, Presses de l'Université de Québec, 2011, xviii+181 p.

Dans cet ouvrage, les auteurs fournissent des informations sur la situation énergétique du Québec depuis 1990 et en tirent des recommandations sur lesquelles devrait s'appuyer une nouvelle politique énergétique québécoise. Les concepts de base reliés à la production et la consommation d'énergie utilisés pour décrire le bilan énergétique d'une région sont définis au tout début et des encadrés fournissent des synthèses sur des sujets précis. Les informations statistiques sont tirées de publications provenant surtout de l'Agence internationale de l'énergie, de l'Energy Information Administration du Secrétariat américain de l'énergie, de l'Office national de l'énergie, du ministère des Ressources naturelles et de la Faune et d'Hydro-Québec.

Les comparaisons avec le monde entier et le Canada sont utilisées pour faire ressortir les caractéristiques principales de la situation énergétique du Québec : niveau de consommation per capita très élevé, forte pénétration de l'électricité dans tous les secteurs hormis le transport qui repose sur les produits pétroliers, consommation faible de gaz naturel et consommation marginale de charbon. L'électricité est la seule source d'énergie endogène et elle est surtout de source hydraulique.

Le pétrole occupe une part aussi importante que l'électricité dans le bilan énergétique. Il est importé et il contribue au déficit de la balance commerciale. C'est le cas également du gaz naturel, mais à un moindre titre.

En plus des sites hydroélectriques non développés, il existe au Québec d'autres ressources énergétiques : pétrole, gaz de schiste et biomasse. Les auteurs préconisent une réorientation de la politique énergétique du Québec axée sur l'indépendance : la substitution du pétrole et du gaz naturel importés par leur production locale tout en soutenant le développement local des énergies renouvelables comme l'éolien, le solaire et la biomasse qui sont, selon eux, les véritables voies de l'avenir.

Leurs recommandations s'appuient sur l'épuisement imminent de la ressource pétrolière à l'échelle mondiale. Le Club de Rome a présenté une telle vision en 1970 en prédisant l'épuisement du pétrole avant l'an 2000. Or depuis, la consommation mondiale a augmenté de 20 millions de barils par jour pour atteindre 85 millions et les réserves pourraient soutenir la consommation pendant plus de 40 ans. Les auteurs adoptent sans discussion la vision malthusienne du Club de Rome, qui ne fait pas l'unanimité.

Quant au développement des énergies renouvelables comme stratégie industrielle, en plus de quelques expériences ailleurs dans le monde, nous bénéficions de celle de l'Ontario qui a adopté cette orientation pour combler le recul de l'industrie automobile en 2006 : prix garantis, subventions à la production et accès privilégié au réseau de transport. Dans son rapport annuel de 2011, le Vérificateur général de cette province offre un constat accablant d'échec de cette politique qui provoquera la hausse des prix payés par les consommateurs sans véritable création d'emplois.

Le Québec acquiert toutes les énergies fossiles (pétrole, gaz naturel et charbon) qu'il consomme sur le marché mondial et les prix y sont déterminés par les conditions de l'offre et la demande. Le concept de juste prix est sans pertinence puisque ces prix sont des données objectives sur lesquelles le Québec n'a pas d'influence. Ce n'est pas le cas pour l'électricité dont le prix est fixé au Québec. Les auteurs n'offrent aucune analyse de la détermination de ce prix, le seul sous le contrôle du Québec.

Quelques erreurs agacent le lecteur informé. En voici des exemples : Hydro-Québec n'est pas le seul distributeur d'électricité au Québec, neuf réseaux municipaux, incluant Alma, Amos, Baie-Comeau, Saguenay, Sherbrooke et Westmount, ont survécu à la nationalisation de 1962. De plus, le gouvernement du Québec n'a versé aucune somme à Hydro-Québec en contradiction avec l'affirmation à la page 119. Ce gouvernement ne vient pas d'ouvrir son territoire à l'exploration pétrolière et gazière en 2006 (p. 10) ; la Société québécoise d'initiatives pétrolières (SOQUIP) fut créée en 1969 et son mandat était justement de mettre en valeur ces ressources.

Parfois l'usage de certains termes prête à confusion : il y a un marché nord-américain d'électricité mais pas d'hydroélectricité : une fois produite l'hydroélectricité est identique à l'électricité des autres sources et pour le moment elle ne commande pas un prix différent.

La vision des auteurs, centrée sur le Québec, les amène à négliger l'intégration des marchés énergétiques québécois aux marchés mondiaux. D'ailleurs, deux événements récents rendent caduques leur vision et les recommandations qu'ils

en tirent : la progression fulgurante du gaz de schiste aux États-Unis a fait chuter le prix du gaz naturel et l'accident nucléaire de Fukushima au Japon en mars 2011 suscite des doutes quant au renouveau de cette industrie.

Jean-Thomas BERNARD

*Département de science économique,
Université d'Ottawa.
jbernar3@uottawa.ca*

Paul CHAREST, Camil GIRARD et Thierry RODON, *Les pêches des Premières Nations dans l'est du Québec*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2012, 366 p.

Au sein des populations algonquiennes du Subarctique oriental, la pêche a traditionnellement constitué une activité de subsistance secondaire par rapport à la chasse au gros gibier et au piégeage ; un informateur innu avait déjà fait remarquer à Maillot et Michaud, au tournant des années 1960, que « the more you fish, the less you trap and the less you do deer-hunting » (*North West River : étude ethnographique*, Québec, Centre d'études nordiques, Institut de géographie, Université Laval, Travaux divers 7, 1965, p. 46). Pour cette raison sans doute, mais aussi parce qu'elle s'est retrouvée au cœur de conflits politiques marquants au fil des ans, la pêche chez les Algonquiens a rarement été étudiée pour ce qu'elle est, et davantage évoquée en toile de fond. Néanmoins, de tout temps elle a constitué une activité économique fiable en raison de la relative stabilité de la ressource halieutique, ce qui a permis anciennement aux familles algonquiennes de pallier les lacunes des autres domaines de prédation, et aujourd'hui d'en faire une assise du développement économique. En ce sens, les responsables de cette publication se sont donné comme objectif de mieux faire connaître la place qu'occupe actuellement la pêche dans l'économie des communautés innues, malécites et micmaques de l'est du Québec. L'ouvrage se divise en deux sections, la première consacrée à la pêche alimentaire et la seconde à la pêche commerciale.

D'entrée de jeu, sept chapitres, incluant une mise en contexte historique, sont ainsi consacrés à la place qu'occupe aujourd'hui la pêche, en particulier celle du saumon atlantique, de la ouananiche et du doré jaune, sur le plan de l'alimentation. Des études de cas abordent respectivement la pêche traditionnelle en contexte de revendication politique chez les Innus de Mashteuiatsh, la participation des Innus d'Essipit, d'Uashat mak Mani-Utenam et d'Ekuanitshit à la gestion de rivières à saumon et aux modalités d'exploitation de cette ressource sur la Basse-Côte-Nord. Malgré certains succès (Ekuanitshit), on retient particulièrement les obstacles environnementaux (disponibilité variable de la ressource), administratifs, légaux et politiques de même que la sévérité de l'opinion publique qui entourent la pratique de la pêche innue en tant qu'activité de subsistance. Les cinq chapitres suivants concernent le développement de la pêche commerciale, en particulier depuis le jugement Sparrow (1990), et abordent les thèmes des modalités d'accès à la ressource halieutique, des modèles d'organisation et de gestion, de l'emploi, des difficultés rencontrées notamment en matière de conciliation entre tradition et modernité,